



PRIME DE FIN D'ANNÉE

DÉFISCALISÉE ET EXONÉRÉE DE CHARGES SOCIALES



A la fin de l'intervention télévisée du Président de la République et l'annonce de la possibilité pour les entreprises de verser une prime défiscalisée et exemptée de charges sociales, la CFDT Adecco a demandé la réouverture immédiate des NAO.

Orange, SFR, BFM, Libération, Free, Publicis... ont déjà annoncé qu'ils allaient répondre présents à l'effort de solidarité avec souvent des primes avoisinant les 1000€. Des dirigeants de PME parfois modestes ont également annoncé vouloir porter la mesure auprès de leurs salariés.

Les principales organisation patronales comme le MEDEF ou la CGPME souhaitent que leurs adhérents qui en ont les moyens versent cette prime. Emmanuel Macron a également rencontré les dirigeants des grandes entreprises afin de leur demander, là aussi, de s'inscrire dans cette mesure sur le pouvoir d'achat.

Vis-à-vis de ses salariés et des efforts qu'ils ont consentis sur 2018, Adecco ne peut laisser sans réponse positive la demande de la CFDT.

Depuis trois ans, la CFDT Adecco demande l'ouverture de négociation sur le temps de travail. Nous avons insisté sur les heures supplémentaires effectuées et non payées. Par ailleurs, il y a peu d'entreprises où le travail des cadres qui font beaucoup plus de 35h/semaine n'est pas encadré par des forfaits heures.

Il faut bien sûr profiter de la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires pour avancer sur le sujet. Nous demandons qu'une négociation soit immédiatement engagée.

L'objectif de la CFDT est la défense des salariés, notre ADN la négociation et le dialogue social.

Pour une information objective, sur l'actualité de votre entreprise ou recevoir nos mises à jour juridiques, pour avoir les coordonnées des élus CFDT.

Connectez-vous sur notre site : www.cfdt-adecco.fr

La CFDT est officiellement le premier syndicat en France dans le privé et le public

C'est aussi le premier syndicat des cadres

Elections CSE en 2019

Pour poser des questions en instance DP ou CHSCT, sur vos salaires ou vos conditions de travail.

Ecrivez-nous
cfdtadecco@outlook.fr



www.facebook.com/cfdtadecco/